

AR PREFECTURE

017-200041523-20210308-DEC73_2021-AU
Reçu le 09/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Personnel contractuel

Décision n° 73/2021
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 28 du 17 avril 2014 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant modifiée par la délibération n°144 du Conseil Communautaire du 16 Décembre 2016 (Point 2 : création ou modification de postes du personnel contractuel de la Communauté des communes, dont la passation d'avenants aux contrats de travail, en conformité avec les autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Monsieur MIGNARD Victorien, sous la forme d'un contrat unique PEC/CAE en tant qu'agent d'entretien de déchetterie pour une durée de 12 mois soit du 08/03/2021 au 07/03/2022,
- Madame TILLET Julie, sous la forme d'un contrat à durée déterminée d'insertion en tant qu'agent d'aménagement paysager pour une durée de 4 mois soit du 09/03/2021 au 08/07/2021,
- Monsieur COUGET Jean-Luc, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'agent de collecte des ordures ménagères pour une durée de 12 mois soit du 12/03/2021 au 11/03/2022,
- Madame BOUCHET Emmanuelle, sous la forme d'un contrat unique d'insertion PEC/CAE en tant qu'assistante administrative au service Déchets pour une durée de 6 mois soit du 01/04 au 30/09/2021,
- Monsieur RIE Sébastien, sous la forme d'un contrat unique PEC/CAE 7h en tant qu'agent d'entretien polyvalent pour une durée de 12 mois soit du 01/04/2021 au 31/03/2022,

Fait à Jonzac

Le 08 MARS 2021

Le Président

Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**

7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
la 8^e Vice-Présidente étant absente,
le 2^e Vice-Président : M. Jacky QUESSON



**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**